

nô 'HAGOROMO, synopsis

Généralement attribuée à Zéami, voici la pièce la plus connue peut-être de tout le répertoire, qui figure presque toujours dans le programme des représentations de gala, celle aussi que l'on montre de préférence aux visiteurs de marque. Ces derniers en remportent l'idée que le nô est un art suprêmement ésotérique et superbement ennuyeux... En fait, il s'agit bien de l'un des sommets de l'art du nô, d'un point de vue musical et chorégraphique en tous cas. Quand elle est bien interprétée — ce qui est assez rare, car rien n'est plus difficile — le « charme subtil », yûgen, y atteint à des hauteurs inégalables. Mais encore faut-il que le spectateur soit préparé à le ressentir, et seule une longue habitude du nô permet de le goûter pleinement. L'action est à peu près inexistante, et le texte n'est rien d'autre qu'un long poème chantant la nature printanière.

Zéami rapporte dans le « Miroir de la fleur », Kakyô (La tradition secrète, p. 118), l'histoire de la femme céleste qui avait laissé en souvenir de son passage dans la province de Suruga, au pied du Fuji, un air de danse dont la tradition, longtemps secrète, serait à l'origine des « danses de Suruga », Suruga maï, ou « divertissements des Marches orientales », Azuma asobi. En fait, il ne s'agit que de l'une des nombreuses variantes de la légende de la fée-oiseau retenue sur terre par la disparition de sa « robe de plumes » qu'elle a dépouillée pour se baigner.

Plusieurs de ces variantes figurent dans les Fudoki, « Notes sur les coutumes et les terres », compilées au VIII^e siècle. C'est ainsi que le Fudoki de la province d'Ômi (éd. Iwanami, p. 456) rapporte qu'au village de Yogo, canton d'Ikago, huit jouvencelles du ciel, sous la forme d'oiseaux blancs, étaient venues se baigner dans une crique ; un certain Ikatomi avait fait voler la robe de la plus jeune par son chien, et il en avait eu quatre enfants avant qu'elle ne retrouvât sa robe et ne s'en retournât au ciel. Dans le Fudoki de Tango (éd. Iwanami, p. 466), c'est un vieux couple qui subtilise la robe et la rend contre l'engagement de brasser du « saké de longue vie » pendant dix ans. La source la plus immédiate du nô paraît toutefois être un Fudoki de Suruga, aujourd'hui perdu, dont un fragment conservé (éd. Iwanami, p. 447) situe l'événement dans la Pinède de Miho. Là encore, cependant, le pêcheur épouse la fée qui finit par retrouver sa liberté avec le vêtement volé. On notera que l'auteur du nô procède à un amalgame avec d'autres légendes, continentales celles-ci, concernant les habitants du palais de la lune.

Pour la « céleste robe de plumes », voir aussi le plus ancien texte japonais en prose, de la fin du IX^e siècle, le Takétori monogatari, le « Conte du coupeur de bambous », dont j'ai publié une traduction commentée dans le Bulletin de la Maison-Franco-japonaise, 1953.